

VISITES DU DELTA DE LEYRE

phase 2 // ANIMATION PAYSAGE



Friche & Cheap

POUR LE CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME
JUILLET 2013

DÉCOUVERTE DU PAYSAGE DU DELTA DE LEYRE

La promenade dont vous êtes le héros



Le notion de paysage mobilise avant tout la question du **regard porté sur un territoire**. Afin d'appréhender le paysage du delta de la Leyre, il s'agit, au fil du parcours de découverte, de transformer le visiteur en **observateur actif**.

Pour cela, un appareil photo polaroid sera fourni au début de la visite avec une consigne :

prendre une dizaine de photos au cours de la matinée d'éléments ou de vues qui intéressent particulièrement le photographe improvisé. Les critères de choix sont vastes et ouverts : il peut s'agir d'un élément ressenti comme caractéristique du parcours, d'une simple envie, d'un coup de cœur, d'une situation originale ou anodine.

L'animateur doit veiller à ne pas évoquer trop directement la notion de paysage de façon à ne pas biaiser les prises de vues des visiteurs, dans l'idée de collecter la plus **grande diversité** de photos possible, de façon authentique et spontanée.

Suite à la pause déjeuner, les photos sont mises en commun et deviennent support de discussion. En fonction du résultat produit par cette collection improvisée, il s'agit d'évoquer :

- le paysage comme étant avant tout un regard porté sur un espace, une **perception**

- cette perception est **subjective** et dépend des **sensibilités** de chaque individu – c'est l'occasion de discuter et de formuler, au travers des photos, les différentes perceptions ressenties par les visiteurs présents

- tous les éléments collectés, du plus petit au plus grand participent ensemble de la construction du paysage, le paysage est un **jeu d'échelles** qui s'imbriquent les unes dans les autres

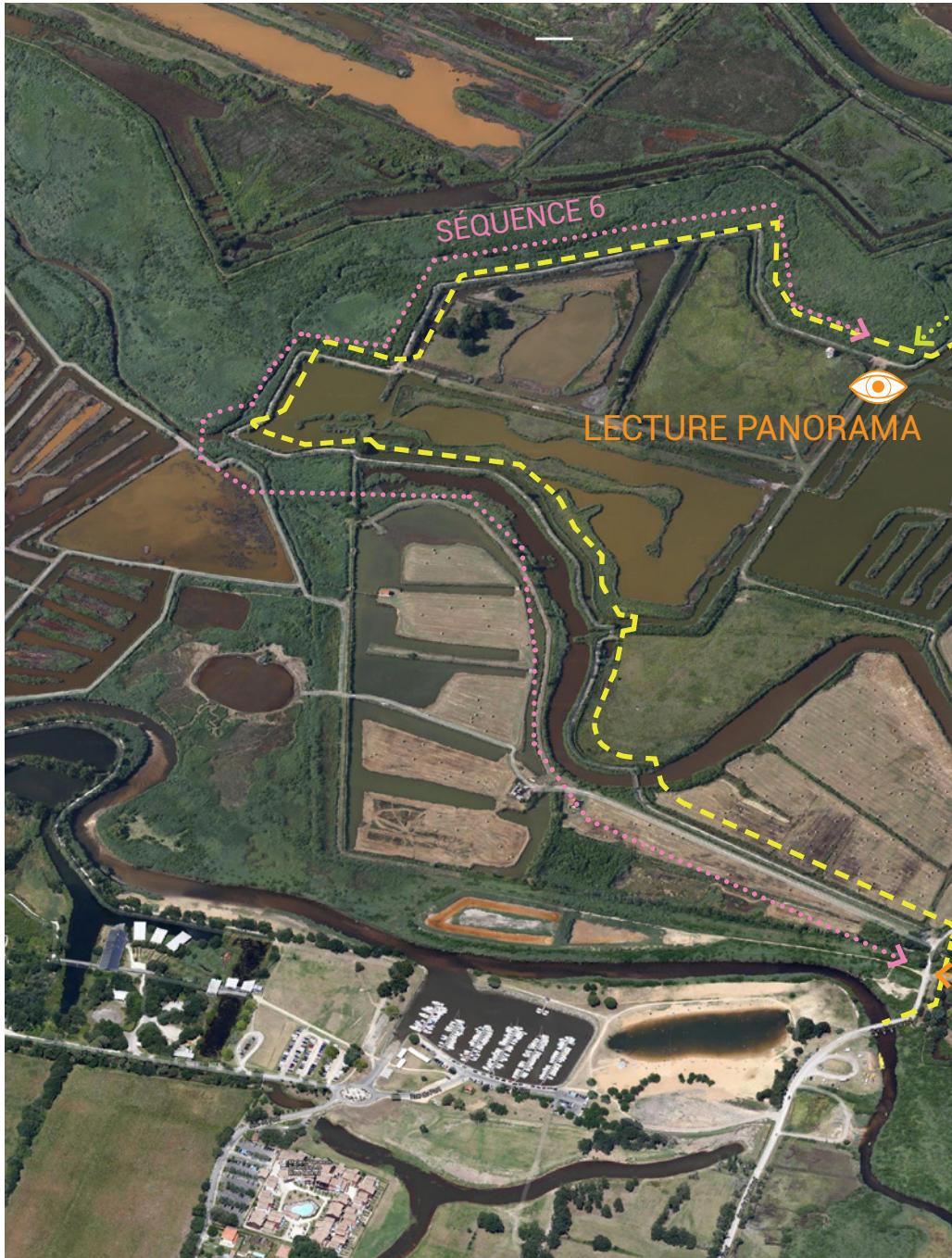
- mettre en avant la **transformation du paysage** au fil du parcours au travers de la juxtaposition des photos

A la fin du parcours, l'ensemble des photos pourront être affichées (le lieu reste à déterminer) et construisent une exposition temporaire retraçant les perceptions du paysage par les visiteurs. L'exposition s'enrichie au fil des visites et met en avant la diversité et la subjectivité des regards portés sur le territoire, d'une visite à l'autre. Au travers de ce dispositif, le paysage du delta de Leyre se construit ainsi tout au long de l'été, **évoluant à la fois au gré des personnalités, des conditions météorologiques et de la saison.**

Ce paysage assemblé s'expose à la vue des promeneurs capables d'apprécier leur perception individuelle au regard de celles des autres, tout en prenant part à la construction d'une représentation collective et éphémère du delta de la Leyre.

Les photos issues de la collection improvisées pourront être conservées afin d'alimenter la restitution de ces promenades à la fin de la mission.

DÉROULÉ DE LA VISITE





SÉQUENCE 1 PAYSAGE CRÉÉ PAR L'HOMME



Les **digues-ceintures** surplombent le territoire du domaine de Fleury. C'est un parcours privilégié pour la promenade et la lecture du territoire. Les digues sont tenues par des plantations de **chênes** en alignement. Ce sont des repères dans le paysage. Ce territoire qui est un espace naturel présente en réalité un **fort degré d'anthropisation**. Ce sont les structures construites dans le temps qui permettent à ce paysage dit naturel d'exister.

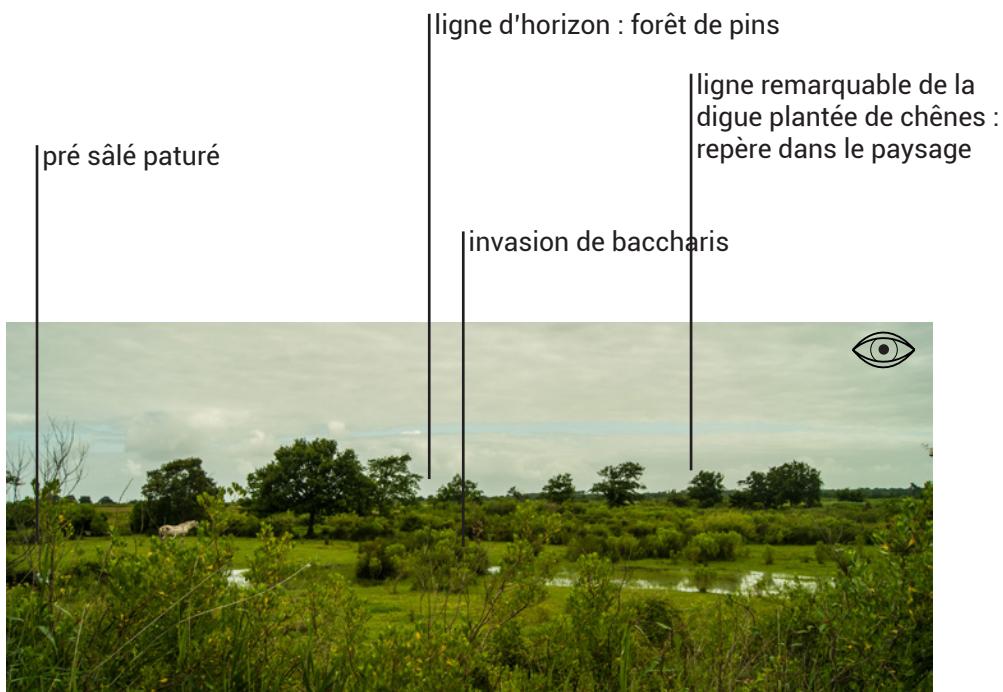
L'apport d'alluvions a facilité une poldérisation et la création de prés salés au niveau du delta. Les villes (Le Teich, Biganos) se sont installées en retrait du delta derrière les digues afin de laisser la place aux prairies bocagères.

Profitant de la situation naturelle au XVIII^e, des digues ceinturant le domaine de Fleury ont été construites afin d'y créer un **vaste réseau de bassins d'eau de mer** entre la terre et le littoral. Ces bassins sont reliés par des écluses-vannes qui maintiennent un niveau d'eau constant et renouvelé. Ces bassins ont d'abord été utilisés pour la **saliculture**. Puis, comme au domaine de Certes, le territoire a été reconvertis pour la **pisciculture** après la fin de l'exonération des taxes sur le sel. La pisciculture a duré jusque dans les **années 60**. Les espèces qui y étaient élevées étaient : l'anguille, le mullet (poisson courant du

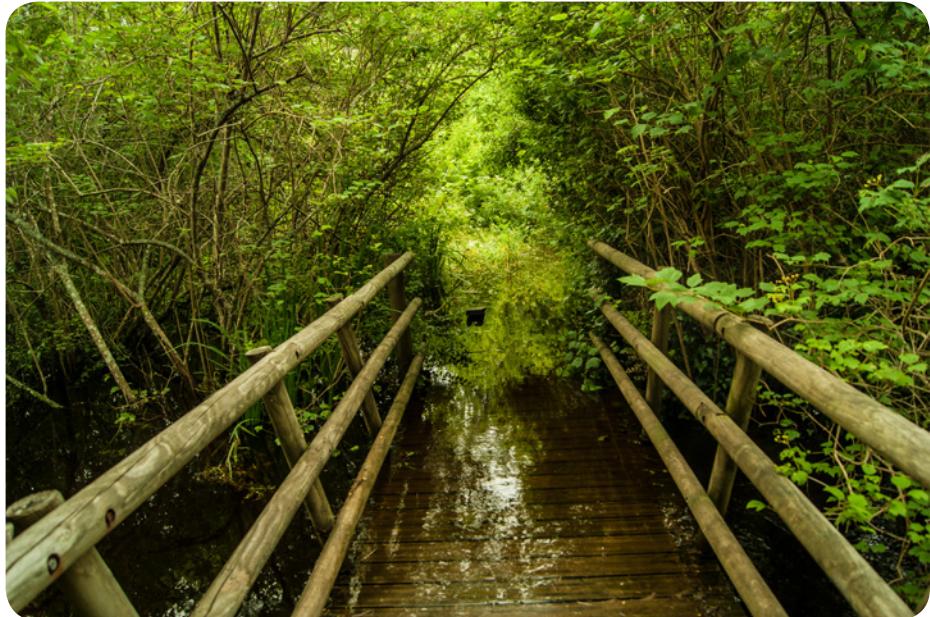
bassin) le bar. Les éleveurs faisaient entrer les alevins (larve de poisson) par les écluses sur les fortes marées en été et péchaient les poissons parvenus à l'âge adulte en hiver. Aujourd'hui la **pisciculture** a été considérablement **réduite** dans les bassins. Perdurent les activités de pâturage ou de champs de fauche.

Fragilisation des digues due au réchauffement climatique.

Les digues qui protègent le parc ornithologique et la commune du Teich, sur le Bassin d'Arcachon, ayant pour fonction principale d'empêcher ceux-ci d'être submergés, menacent de s'effondrer à tout moment. Ces dix dernières années, les **tempêtes successives** ont fragilisé ces constructions, pourtant régulièrement entretenues. Le débit de l'eau tente toujours d'être régulé, mais il est impossible de contrôler la force du vent. La **montée des eaux** était jusqu'alors échelonnée sur des années, mais petit à petit, en raison du réchauffement climatique enregistré depuis près de vingt-cinq ans, les échéances diminuent et le parc ornithologique ainsi que certaines maisons du Teich risquent d'être submergés par les eaux (dans les 30 prochaines années). Le **renforcement des digues** est un **garant** de la structure de ce **paysage**.



SÉQUENCE 2 LA LEYRE ET LA FORêt GALERIE



Le paysage de delta traversé est généré par la rencontre de l'océan et du cours d'eau la Leyre, rivière au cours sinueux qui traverse les landes de Gascogne.

La Leyre et ses affluents ont incisé ce territoire autrefois hostile, composé d'une mozaïque de landes et de marécages, mis en valeur économiquement par la production forestière à partir du XVIIIe siècle.

Le paysage qui se développe au fil du cours d'eau contraste avec le territoire forestier environnant, essentiellement monospécifique, composé de pins.

Les berges de la Leyre se caractérisent par une ripisylve essentiellement composée de feuillus (aulnes, chênes, frênes..) que l'on qualifie de «**forêt galerie**» en raison de son faciès particulier. On parle de forêt-galerie lorsque la canopée est jointive au-dessus d'une rivière ou d'un petit fleuve.

La perte de fonction économique du cours d'eau avec l'abandon progressif des activités - **minoterie** (préparation des farines), **acheminement des troncs** par flottaison - qui utilisaient le cours d'eau comme **axe de transport fluvial**, a favorisé la fermeture progressive de la forêt ripisylve.

(source: *Le Pays Bassin d'Arcachon-Val de Leyre, au fil de l'eau, ENSAPBx*)

La Leyre aujourd'hui est inscrite dans une politique éco-touristique. Le cours d'eau est classé comme zone Natura 2000, visant à préserver l'environnement à la fois **riche écologiquement**, mais aussi **fragile**. Ce paysage relativement secret et intime de la rivière peut quant à lui être découvert au travers des balades en canoë proposée par la Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon.

SÉQUENCE 3 PAYSAGE GÉRÉ



Le delta se caractérise par un paysage ouvert, héritage marqué par l'importance de la **gestion hydraulique** indispensable aux anciennes exploitations agricoles du territoire. Si ces grands espaces dégagés et ces prairies humides qui s'étendent jusqu'à l'horizon sont héritées de pratiques anciennes, ils sont néanmoins le fruit d'une **gestion contemporaine attentive**.

En l'absence de gestion, la disparition de ce paysage ouvert est garantie, laissant place au développement d'une **végétation de plus en plus dense, de plus en plus ligneuse**.

Le maintien et la valorisation de cet espace sont aujourd'hui assurés par une politique environnementale particulière, au titre des **ENS - Espace Naturel Sensible** - organisée par le conseil général de la Gironde associé au Conservatoire du Littoral. Pour ce faire, une politique foncière est mise en oeuvre au travers des **ZPENS** permettant au Conseil Général d'être **acquéreur prioritaire** sur ces terrains via **préemption**. Après acquisition, ces terrains peuvent bénéficier du statut ENS et sont dès lors protégés de tous projets de construction et ouverts au public.

(source: <http://www.gironde.fr>)

Un plan de gestion est mis en place, et dans le cas du delta de la Leyre, des contrats sont passés avec des agriculteurs pour assurer la gestion indispensable au maintien de ce paysage. Le **pâturage extensif** - au nombre de bêtes par hectare limité- assure l'entretien des milieux en favorisant le **développement et le respect de la flore et de la faune locale**, préservant le paysage du delta dans cet équilibre sensible.

Par ailleurs, des travaux de **restaurations**, de **réouverture des milieux et d'entretien** sont assurés avec l'aide du Conseil Général. Un suivi est mise en place avec l'évaluation des effets de la gestion sur les milieux naturels, le suivi des espèces, etc. (source: <http://www.gironde.fr>)

Ce type de gestion, soucieuse de la qualité environnementale du territoire et de préservation du paysage, peut s'avérer néanmoins compliquée. La faible rentabilité du pâturage extensif rend difficile la contractualisation avec des agriculteurs. La pâture de ces prairies humides intervient généralement en complément d'une exploitation existante ex-situ. Le rachat des terrains d'autre part, est une procédure parfois laborieuse, la préemption étant contournée par des donations entre propriétaires.

parcelle non pâturée avec invasion de ligneux et de plantes non comestibles pour les animaux (baccharis)



troupeau de brouteurs

prairie maintenue en herbes grâce au pâturage

ARRÊT-POINT DE VUE

SÉQUENCE 4 LES PAYSAGES DE L'EAU



Le paysage du val de l'Eyre se caractérise par un **cours d'eau caché sous une épaisse ripisylve** sillonnant dans un plateau sableux. L'Eyre dans sa vallée est difficile d'accès. Elle est accompagnée de nombreuses zones humides. L'Eyre se divise en nombreux bras différents qui se jettent dans le bassin.

La Leyre et ses affluents ont dessiné sur ce territoire autrefois marécageux un véritable **paysage naturel autour de l'eau**, marqué par une forêt galerie, paysage de transition entre la rivière et la forêt de production. C'est une **importante zone d'éco-systèmes** à préserver et conserver. Elle offre une richesse paysagère qui est aujourd'hui un potentiel peu utilisé. On remarque qu'il n'y a pas ou peu de rapport à la leyre ni entre les unités urbaines.

Sur le delta, l'**eau douce des rivières** qui ont traversé le plateau landais rencontre l'**eau salée du bassin**. L'eau du **delta est saumâtre**. Les espaces du delta se **vident** ou se **remplissent au grès des marées**.

- **Eau douce** (celle des ruisseaux)/**Eau saumâtre** (celle du delta)/**Eau salée** (celle du littoral)
- **Eau stagnante** (flaques, bassin enclavé)/**eau filante** (les ruisseaux, les crastes)
- **Eau libre** (eau du littoral)/**eau canalisée** (canaux, crastes, fossés)/**eau souterraine** (eau canalisée, drainée, disparue)
- **Eau invisible** (eau qui vient de se retirer, slikke)/eau **visible**

Les domaines endigués du delta subissent les marées au travers d'**ouvrages hydrauliques** qui permettent de **faire entrer et sortir l'eau de mer**. Leur fonctionnement et leur évolution dépendent entièrement de la **gestion humaine**, aussi bien pour l'**alimentation en eau** que pour le **maintien de surfaces en herbes** (pâturées ou fauchées)

La marée avec des systèmes d'alternance **émergence-submersion** est utilisée pour **constituer un milieu propice à la production agricole** (marais salants puis pisciculture, puis agriculture). Ces bassins et ces prés salés sont un exemple intéressant de l'**intérêt écologique** que peuvent avoir des **milieux façonnés par l'homme** quand ce dernier s'appuie sur leur **fonctionnement naturel**.



ARRÊT-POINT DE VUE

LECTURE PANORAMA



absence de gestion animale
- développement d'une strate
arbustive et herbacée haute
(domination du Baccharis)

repères à l'échelle territoriale

premier plan du paysage :
végétation de berge

usine Facture

Orée de la pinède en arrière plan -
exploitation forestière des Landes



canal : témoin du paysage de delta -
généré par la gestion de l'eau
c'est paysage artificiel créé par l'homme

parcelle gérée par la pâture :
entretien d'un milieu ouvert
herbacé

Eglise du Teich
mâts des bateaux du port de
plaisance

SÉQUENCE 5 PAYSAGE ET ABSENCE DE GESTION ANIMALE



Déprise agricole sur les bandes de terre isolées ou trop difficile d'accès. Lorsque il n'y a pas d'entretien, le paysage des prés sâlés et des paturages se referment assez rapidement.

Les **roselières** au contact immédiat de l'eau **prolifèrent très vite** et gagnent du terrain. Cependant, les roselières constituent également une action de **phytoremédiation** : action de filtrage de l'eau par des plantes macrophytes (plantes aquatiques visibles à l'oeil nu) qui ont la capacité de **fixer les métaux lourds** et autres **polluants** dans leurs tissus. Elles sont également de vrais **refuges** pour les oiseaux qui y nichent, elles **oxygène l'eau** et évitent la prolifération d'algues (bon pour la biodiversité aquatique).

PLANTE INVASIVE : LE BACCHARIS

[apparté]

La **mondialisation** caractérisée par l'intensification des échanges commerciaux a répondu à la demande des consommateurs en quête de **plantes exotiques** pour l'**ornement** ou pour d'autres fins. Clandestines ou non, les plantes ont ainsi accompagné l'homme dans ses voyages et ont parfois réussi à s'implanter à des milliers de kilomètres de leur aire d'origine. Certaines sont parvenues à s'immiscer dans les **milieux naturels** et parfois à **envahir** les éco-

systèmes indigènes. Ces invasions de plantes exotiques sont globalisées à l'échelle planétaire et se sont intensifiées ces dernières décennies. Le Pays Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre abrite nombre d'entre elles. La prolifération de certaines espèces **peut menacer la qualité et la pérennité de nos écosystèmes** naturels ainsi que des enjeux écologiques, économiques, culturels et sanitaires qui y sont liés.

Le Séneçon en arbre ou Baccharis à feuilles d'arroche porte le nom scientifique de *Baccharis halimifolia* L. Il appartient à la vaste famille des Astéracées, qui regroupe des plantes comme le Pissenlit, la Pâquerette, le Chardon... C'est un arbuste qui atteint **4 m** de hauteur environ et se développe principalement dans les **zones humides littorales**. Son tronc atteint un diamètre de **16 cm** en moyenne.

Le Séneçon en arbre arbore des feuilles de couleur verte qui **sécrètent une résine visqueuse** qui semble **repousser les herbivores**.

Origine et zones colonisées

Le Séneçon en arbre est un arbuste originaire d'**Amérique du nord** où il peuple les zones côtières du Massachusetts au Texas. Il a été introduit à la fin du **XVII^e siècle** en **France** pour sa **rusticité** : vigueur, résistance au sel et au froid et absence de maladie.

Cette espèce a été aperçue pour la première fois dans les milieux naturels en 1915 sur la commune du Croisic. De là, les populations se sont accrues et étendues vers le sud et l'ouest sur l'ensemble de la **côte atlantique** française.

Baccharis halimifolia colonise à présent l'ensemble des zones humides.

Le Séneçon en arbre a également colonisé la **côte méditerranéenne** et l'Espagne. Dans le monde il est présent hors de sa zone de répartition en Nouvelle Zélande et en Australie.

Le Séneçon en arbre tend également à coloniser les talus et les prairies qui ne sont très humides qu'en période de germination.

A partir des jardins où il a été planté, le Séneçon en arbre colonise les milieux naturels en se **propageant le long des routes et voies d'accès** des zones remaniées. Progressivement, il a colonisé les **zones humides arrière-littorales** dans lesquelles le **degré de salinité** est assez élevé, ce qui lui convient. Il y remplace alors les formations végétales originales typiques de ces milieux comme les marais à Junc maritime, les Roselières, les pelouses des dépressions dunaires.

En outre, les capacités de développement des populations françaises de cette espèce facilitent grandement son invasion. La **reproduction sexuée**, particulièrement efficace, lui permet de se **disséminer sur de longues distances** et la **reproduction végétative** lui permet de se **maintenir** quoiqu'il arrive sur les zones déjà conquises. Ces dispositions font de *Baccharis halimifolia* un **compétiteur hors pair** qu'aucune autre espèce ne peut concurrencer. Il remplace donc petit à petit les espèces locales plus fragiles et moins compétitives.

Cette plante a donc une **capacité de transformation profonde des paysages littoraux**. Elle atteint par la même l'identité des espaces littoraux de notre région.

Impacts sur l'agriculture

Dans les marais salants, *Baccharis halimifolia*, **ralentit le vent et réduit l'évaporation de l'eau**. La production de sel est donc ralentie et les paludiers subissent des pertes économiques importantes. En formant d'épais buissons, il **limite** également l'**accès** des paludiers aux différentes zones de leur exploitation.

Le Séneçon en arbre est réputé **peu appétant pour le bétail** : les animaux ne l'apprécient guère. Cependant, et bien que les feuilles de *Baccharis* soient réputées toxiques pour les animaux, les **jeunes plants peuvent toutefois être consommées**, en particulier par les **moutons** qui apprécient ses tiges et ses feuilles encore tendres.

Impacts sanitaires

Le Séneçon en arbre remplace la végétation autochtone par de gros buissons impénétrables et limite l'**accès des marais** aux agents en charge du traitement contre les **moustiques**.

Méthode de suppression

- La coupe, broyage et brûlage**

- Pâturage**

Ex: un troupeau de mouton peut exercer une **pression constante** sur la végétation et **empêchent toute repousse** de *Baccharis* à partir des troncs préalablement coupés et des graines. Dans ces milieux humides, sont préconisées l'utilisation de races rustiques telles que les brebis de race avranchine.

- L'arrachage**

D'après les résultats, des rejets à partir de restes de souches sont toujours observables après l'application de ce traitement.

- Le brûlage sur pied**

Sur des parcelles expérimentales, quelques pieds de *Baccharis* ont été incendiés. L'effet de ce traitement s'est révélé être contraire à celui attendu : le feu a entraîné après une courte période une **repousse fulgurante** des graines contenues dans le sol.

- L'immersion**

L'immersion a été testée dans le bassin d'Arcachon (33) où une zone à *Baccharis* a été **immérgée** durant **plusieurs mois**. L'ensemble de la population soumise à l'immersion **n'a pas survécu**.

- **La lutte biologique**

Cette méthode comporte des **risques de nouvelle invasion biologique**. En effet, le contrôle biologique consiste en l'introduction d'un prédateur (dans le cas du Baccharis halimifolia, un herbivore) dans les zones infestées. Sans expérimentation sérieuse, l'introduction d'un herbivore allochtone dans les écosystèmes pourrait se révéler catastrophique pour l'environnement. Le nouvel arrivant pourrait par exemple s'attaquer préférentiellement à des espèces autochtones et délaisser l'espèce visée.

(source : *observatoire-biodiversité.fr*)



ARRÊT-POINT DE VUE

SÉQUENCE 6 RETOUR VERS LA VILLE



Le pourtour du Bassin d'Arcachon a connu une **expansion urbaine importante**. Les espaces urbanisés sont très proches les uns des autres. Les cours d'eau qui viennent se jeter dans le bassin constituent des coupures dans l'urbanisation. Si sur le littoral est (Arès-Lanton-Audenge) ces cours d'eau entraînent une véritable discontinuité urbaine, sur le **littoral sud** (Le Teich, Gujan, La Teste, Arcachon), la **pression urbaine étant plus forte**, ils sont quasiment **absorbés** dans le tissu urbain. Cette structure territoriale compose un paysage aux caractéristiques identifiables tout autour du bassin.

Le delta de Leyre par son ampleur mais aussi par son mode de gestion et de protection constitue un espace relativement **protégé de l'expansion urbaine du Teich**. En revanche, le paysage du delta se caractérise par une quasi **omniprésence d'éléments urbains**. Les **clochers** sont des **repères remarquables** dans le paysage de la présence urbaine. L'**absence** de relief permet de juxtaposer sur un même plan les **structures végétales et agricoles** (front forestier, ligne des digues etc) et les **éléments repères urbains** (clochers, mâts des bateaux, cheminée des usines, toit des maisons etc) qui émerge de la masse végétale.

Le port de plaisance à échouage du Teich est de création récente. Il a été construit en 1982.

Le domaine de Fleury se caractérise par l'imbrication d'un paysage à dominante agricole avec un paysage urbain. Le **littoral**, s'il reste **invisible**, n'apparaît ici que sous forme d'**évocation** (le port au milieu des pâturages)

